

---

# SCOLARISATION ET ÉLÈVES HANDICAPÉS

---

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

---

L'école est un lieu d'instruction et d'éducation pour tous. L'élève, handicapé ou non, doit être au centre du système éducatif qui devient un moyen de réalisation du projet de vie de l'élève. L'enseignement primaire et secondaire diffuse le « socle » de connaissances. La scolarisation de tous les enfants et adolescents, quelles que soient leurs difficultés, leurs déficiences, handicap ou maladies qui perturbent leur développement ou entravent leur autonomie est un droit fondamental.

Il est question ici de la place des élèves handicapés dans le système scolaire, à travers l'analyse des évolutions du système scolaire français sur les dernières années, de manière globale et principalement des évolutions consécutives à la loi de 2005 en faveur des élèves handicapés.

L'analyse porte sur l'évolution du nombre d'élèves handicapés scolarisés, les modalités de scolarisation, la répartition des élèves dans les différents niveaux en fonction du type de handicap, les moyens mis en œuvre pour l'inclusion des élèves handicapés, les budgets consacrés aux publics à besoins spécifiques, dont font partie les élèves handicapés.

*Les analyses concernant la formation professionnelle et la formation continue feront l'objet de développements spécifiques dans un dossier prospectif dédié à ces sujets.*

## LA SCOLARITÉ ET « ENTREPRISES, TRAVAIL, HANDICAP »

---

L'institution scolaire porte l'idée d'une formation de l'élève à son futur statut de citoyen, afin que l'enfant devenant adulte puisse s'épanouir dans la société, à travers entre autres le travail.

Un des principaux freins, reconnu comme tel notamment par les entreprises, à l'emploi des personnes handicapées est leur déficit de formation générale et professionnelle.

Les plus grandes entreprises en particulier se considèrent limitées dans leur recrutement du fait du faible nombre de jeunes handicapés diplômés de l'enseignement supérieur, ce nombre dépendant, en partie tout au moins, de la scolarité antérieure des jeunes handicapés (accès au lycée, obtention du bac...).

Le déficit de formation professionnelle est également pointé pour les niveaux de formation inférieurs au bac (niv. 4) comme une des causes majeures des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes handicapés.

Il est nécessaire cependant de rappeler que la population handicapée employée par les entreprises, dans 8 cas sur 10, est devenue handicapée en cours de parcours professionnel et n'a donc pas suivi de scolarité en tant qu'enfant ou jeune handicapé.

## QUESTIONS CLEFS POUR « ENTREPRISES, TRAVAIL, HANDICAP » D'ICI À 2025

---

La poursuite de la progression du nombre de jeunes handicapés dans les parcours de scolarisation après la troisième. La part des jeunes handicapés en lycée général et professionnel. L'intégration sous ses différentes formes des jeunes handicapés en milieu ordinaire et ses impacts sur leurs aspirations et leurs attentes.

L'évolution du regard des jeunes générations sur le handicap, liée à la progression de la scolarité des jeunes handicapés.

Le traitement de la rupture de parcours des jeunes handicapés sortant du système scolaire à 16 ans pour une entrée en ESAT à 20 ans.

L'orientation des jeunes handicapés et leur évolution dans le système scolaire (progression de jeunes autistes).

## ÉLÉMENTS CLEFS DE LA RÉTROSPECTIVE<sup>1</sup>

---

### HISTORIQUE

---

#### DEPUIS L'ÉMERGENCE DE LA CONSIDÉRATION À L'INTÉGRATION EN 1975

---

L'éducation des jeunes handicapés émerge au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la philosophie des lumières et l'idéal de l'éducation pour tous. C'est l'affaire de quelques précurseurs qui ont abordé la question des handicapés sensoriels au XVIII<sup>e</sup> siècle, avant de s'intéresser, au XIX<sup>e</sup> siècle, aux « idiots » (retard mental) et aux « aliénés » (trouble du comportement). L'intérêt porté à ces personnes handicapées débouche sur la création, à l'initiative privée, de quelques « écoles » spécialisées. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les premiers tests mentaux (1905) aboutissent aux premières catégorisations : idiot, imbécile, débile. Cette classification coïncide avec les premières classes spéciales renommées « classes de perfectionnement ». On ferme l'école aux idiots, qui ont un traitement médical : ce sont les « anormaux d'hospice » ; on l'ouvre pour les débilés, qui seront les « anormaux d'école ». Cette répartition entre enfants qui relèvent de l'éducation nationale et ceux qui relèvent de la santé perdure aujourd'hui, même si elle tend à s'atténuer.

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, en relation avec la création de la Sécurité sociale, l'État va prendre le relai des initiatives privées. L'ensemble de ce système, dit « d'éducation spéciale », ne commencera réellement à fonctionner qu'à partir des années 1950 et atteint sa plus grande expansion en 1975-1976. On assiste à une multiplication et à une généralisation sur le territoire national des créations d'établissements médico-éducatifs, essentiellement en direction des handicapés sensoriels.

#### LE TOURNANT VERS UNE POLITIQUE INTÉGRATIVE : DE 1975 A L'INCLUSION D'AUJOURD'HUI

---

La fin des années 1960 voit se développer des critiques qui mettent en cause le caractère ségrégatif des dispositifs existant pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 a consacré une rupture avec la logique de séparation entre établissements spécialisés et

---

<sup>1</sup>Le travail et l'emploi dans 20 ans, CAS, Rapport du groupe de travail présidé par Odile Quentin, 2011.

établissements scolaires ordinaires, en affirmant le droit des personnes handicapées aux institutions ouvertes à tous ; avec la nécessité pour l'élève de s'adapter à son environnement. La loi précise que l'éducation spéciale intervient à défaut d'éducation ordinaire. Mais cette politique, qui a généré beaucoup d'espoir, n'a pas entraîné des changements attendus et aboutit à une nouvelle loi en 2005 sur l'inclusion des élèves handicapés dans le milieu ordinaire, avec l'obligation de l'adaptation de l'environnement à l'individu et non l'inverse.

### **Détour international sur la scolarisation des élèves handicapés**

Dans le monde, 250 millions d'enfants porteurs d'un handicap sont non scolarisés. Pourtant, dans la majorité des pays de l'OCDE, des progrès notables sont réalisés en faveur d'une plus grande inclusion de ces enfants à l'école.

.../...

« La typologie peut être affinée en distinguant les trois modes de scolarisation des enfants handicapés : classe ordinaire d'une école ordinaire, classe spéciale d'une école ordinaire ou établissement spécial.

La combinaison retenue par les pays européens entre ces différents modes varie beaucoup :

- Certains pays ont un mode de scolarisation très dominant, voire exclusif : Italie, Suède et Norvège (classe ordinaire), Belgique (école spéciale).
- La majorité combine deux modes de scolarisation : ce sont par exemple l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni (classe ordinaire et école spéciale) ou la Suisse (école spéciale et classe spéciale).
- La France est le seul pays à recourir de manière équilibrée aux trois modes de scolarisation. »<sup>2</sup>

---

## **SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS**

---

Le système éducatif français est couteux et ses résultats sont jugés insuffisants, notamment au regard de la prise en charge des élèves les plus en difficulté. La tendance est au traitement des difficultés scolaires en dehors de la classe. L'évolution vers une prise en charge individualisée est considérée comme trop lente. Par ailleurs, l'articulation de la scolarité avec le monde professionnel reste insuffisante, malgré le développement des formations en alternance.

Les évolutions du système éducatif français sont marquées, malgré l'importance des investissements, par des performances considérées comme inférieures à la moyenne des pays développés, selon les enquêtes internationales.

Ce système se caractérise en particulier par l'importance et la stabilité du nombre de jeunes qui en sortent sans qualification (autour de 20 % d'une classe d'âge, selon le taux dit « de Lisbonne », qui intègre l'ensemble des sorties sans diplôme permettant l'insertion sur le marché du travail).

### **Les évolutions de la population scolaire depuis près de 20 ans**

---

- Aujourd'hui l'école compte plus de 12 millions d'élèves (6,7 millions en primaire et 5,4 millions en secondaire). La population scolaire est en hausse régulière depuis près de 20 ans et ce mouvement se poursuivra dans les prochaines rentrées.

---

<sup>2</sup> Note CAS 2013 « La scolarisation des enfants en situation de handicap dans les pays européens ».

- La prise en charge des élèves en difficulté et l'individualisation de la pédagogie sont des objectifs réaffirmés et difficiles à atteindre
- Alors même que l'hétérogénéité des élèves est grandissante, nécessitant de plus en plus de réponses individualisées, il apparaît que les réponses apportées par l'institution ne permettent pas de répondre aux besoins des élèves les plus en difficulté. (Voir extrait du rapport ci-dessous)
- La conséquence de cette faiblesse de l'individualisation de l'enseignement, malgré les différentes réformes et des résultats jugés peu satisfaisants des différents dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté, pèse forcément sur les capacités d'inclusion des élèves handicapés au sein des écoles françaises.

#### **Cour des comptes. Rapport public thématique.**

L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves, 2012

« En France, le nombre important de jeunes rencontrant des difficultés scolaires moyennes ou importantes montre que le système scolaire, tel qu'il est aujourd'hui conçu, n'est pas capable de répondre à leurs besoins.

Une évolution vers une prise en charge individualisée

Le mode d'enseignement traditionnel, dispensé de façon uniforme par un enseignant délivrant un cours devant un groupe considéré comme scolairement homogène, n'est pas adapté à un système qui fixe des objectifs de réussite pour tous les élèves, quelle que soit l'hétérogénéité de leurs profils individuels. Le ministère de l'éducation nationale a donc entrepris des réformes successives pour mieux prendre en compte ces différences.

.../...

La difficulté scolaire tend à être traitée en dehors de la classe par des dispositifs conçus comme spécifiques. Parfois, il s'agit de dispositifs situés en dehors du temps scolaire ; parfois, notamment dans le cas des plus récentes réformes liées à l'accompagnement individualisé de tous les élèves, ces dispositifs sont intégrés dans le cadre des horaires annuels nationaux. Pour autant, l'existence de ces dispositifs ne doit pas conduire à oublier que c'est pendant les heures de classe normales, qui constituent la plus grande partie du temps d'enseignement, que se traitent les difficultés scolaires. L'enquête de la Cour a ainsi montré que de nombreux enseignants considéraient qu'ils ne disposaient pas d'outils suffisants pour gérer au mieux la difficulté scolaire pendant leur temps traditionnel d'enseignement : cette question est encore trop souvent négligée par les réformes en cours ».

#### **La dépense intérieure d'éducation toujours en hausse**

- La dépense d'éducation connaît une progression qui s'explique par l'accroissement du coût de chaque élève. En 2012, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 139,4 milliards d'euros pour l'ensemble du système éducatif, un peu moins de 30 %, soit 40,5 milliards d'euros, consacrés à l'enseignement du premier degré et 40,9 %, soit 57 milliards d'euros, à l'enseignement du second degré.

#### **Les élèves s'orientent de plus en plus vers l'apprentissage dès le second degré et de plus en plus vers les filières professionnelles au détriment des filières technologiques et générales**

- En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 436 300 en 2011-2012. Le CAP rassemble 40,6 % des apprentis, soit 177 300. Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet

professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 46 300 et 68 600 apprentis.

- Depuis 1995, la part des bacheliers généraux et technologiques diminue au profit des séries professionnelles. En 2012, plus de 79 % des jeunes accèdent au niveau IV de formation, dont plus de 25 % dans la voie professionnelle.

---

## SCOLARISATION ET ÉLÈVES HANDICAPÉS 2000-2014

---

Depuis 2004, la scolarisation des jeunes handicapés a progressé de 20 %, une part importante (les 2/3) de cette augmentation est due à une reconnaissance élargie du handicap (les dys, les troubles du comportement, etc.). L'accueil des jeunes handicapés en établissement spécialisé est maintenu au niveau de 2005, mais il est orienté vers les handicaps les plus lourds.

---

### La loi de 2005 modifie profondément la relation entre l'école et les jeunes handicapés

---

- Le principe d'intégration des enfants et des adolescents handicapés est affirmé dès 1975, mais la loi du 11 février 2005 est venue modifier profondément la politique en faveur de l'inclusion des jeunes handicapés dans le système scolaire. Elle reconnaît l'existence d'un droit à la scolarisation en milieu ordinaire pour tous les enfants quels que soient leurs handicaps, quelles que soient les modalités à mettre en œuvre, selon les capacités et les parcours individuels choisis de chacun.
- Pour répondre aux besoins particuliers des élèves handicapés, un projet personnalisé de scolarisation (PPS)<sup>3</sup> organise la scolarité de l'élève, assorti de mesures d'accompagnement.
- Plusieurs modalités de scolarisation existent, quel que soit le niveau. Elle peut-être individuelle (classe ordinaire), ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social (voir annexe).

---

### Progression significative et régulière du nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire sans diminution du nombre d'élèves en milieu spécialisé

---

- 298 400 jeunes handicapés sont scolarisés à la rentrée 2012, soit une hausse de 30 % (86 761) depuis 2004.
- Avec une évolution globale de l'ordre de 12 000 élèves par an, la part des élèves handicapés dans la population scolaire en milieu ordinaire est ainsi passée de 1,3 à 1,7 %. Cette progression devrait se poursuivre à moyen terme, surtout dans le second degré (par effet « domino »).
- Les trois quarts des élèves handicapés (224 000) sont scolarisés en milieu ordinaire, et le quart restant (75 600) dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.
- En milieu ordinaire, depuis 2004, les effectifs ont progressé : 40 % dans le premier degré, passant de 96 000 à 136 000 (+40 000).
- Le taux de progression du second degré est de 100 % de 2004 à aujourd'hui, soit une augmentation de plus de 2,5 fois dans le second degré, passant de 37 500 à 90 000 (+50 000) partant sur des effectifs de départ plus faibles.
- La progression du nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire s'explique<sup>4</sup> pour les 3/4 (224 000) par les phénomènes suivants :

---

<sup>3</sup> Voir annexe

<sup>4</sup> « Enseignement scolaire » M. Michel Ménard, 2013.

- La population scolaire reconnue en situation de handicap a connu, depuis 2004, une forte croissance– soit 70 000 nouveaux élèves reconnus comme tels (pour une augmentation totale depuis 2004 de 86 700) –,
- ce phénomène résulte au moins en partie de la reconnaissance, par la loi de 2005, de nouvelles catégories de handicap<sup>5</sup> :
  - En effet, les enfants présentant des troubles du comportement ou des troubles envahissants du développement seraient désormais plus souvent scolarisés.
  - Les parents d'enfants présentant des troubles « DYS » (dyslexie, dysgraphie, dyspraxie, dysorthographe, etc.) font reconnaître officiellement auprès de la MDPH le handicap de l'enfant, ce qui permet probablement à celui-ci de bénéficier d'aménagements (matériels, emplois du temps...) difficiles à obtenir sans cette qualification, compte tenu notamment de la faible individualisation des pratiques pédagogiques relevées plus haut.
- L'effet de « transfert » attendu entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire n'a pas eu lieu : le nombre de jeunes scolarisés dans ces structures est stable et s'élève aux alentours de 80 000. À cela, deux raisons difficiles à démêler :
  - Les élèves accueillis auparavant par les établissements spécialisés sont plus souvent scolarisés dans le milieu ordinaire et ont été en partie remplacés par des enfants atteints de handicaps plus lourds, ce qui masquerait partiellement l'effet de transfert.
  - L'augmentation du nombre d'enfants reconnus handicapés dans la population scolaire qui ne relèvent pas du champ des établissements spécialisés (voir analyses ci-dessus).

### Progression par niveau

---

- Progression régulière du nombre d'élèves handicapés dans le premier degré
  - Avec 96 000 élèves handicapés en 2004 et une progression quasi régulière de 5 % par an, 130 500 élèves handicapés sont scolarisés dans le premier degré en 2011, dont 45 500 en CLIS.
  - Une difficulté majeure est mise en évidence par les différents bilans : au sein d'une même classe de CLIS, les enfants sont d'âges différents, de niveau fort variable et de pathologies différentes, ce qui peut rendre difficile un travail pédagogique approprié aux besoins de ces élèves. Par ailleurs, ces structures prévoient des intégrations en classe ordinaire qui n'ont pas toujours lieu ou restent souvent symboliques (peu d'études à ce sujet). Cependant, malgré le manque de chiffres à ce sujet, les élèves, dans leur majorité, « tirent profit du temps de scolarisation en CLIS, progressent et poursuivent leur scolarité dans le second degré »<sup>6</sup>.
- Après le primaire, une forte progression du nombre d'élèves handicapés en second degré
  - En 2013, 89 100 élèves handicapés sont scolarisés dans le second degré, dont 26 700 en Ulis. Ils n'étaient que 37 500 élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2004. La progression est quasi régulière : 16 % par an en moyenne.
  - En « classe » ordinaire, 50 000 (78 %) élèves handicapés scolarisés sont au collège (Segpa comprises), seulement 5 000 (9 %) sont au lycée général et technologique et 8 000 (12 %) en enseignement professionnel.

<sup>5</sup> Rapport n° 2012-100 (IGEN-IGAENR).

<sup>6</sup> Rapport n° 2011-104 - Les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) en 2010 - IGEN.

- Le nombre de collégiens considérés comme handicapés a plus que doublé entre les rentrées 2004 et 2012, ce qui représente plus de 26 000 élèves supplémentaires.
- Même si le nombre de jeunes handicapés augmente au niveau collège, les passages au lycée restent encore limités.
  - Malgré une forte augmentation des élèves handicapés dans le secondaire, il est nécessaire de rappeler qu'une part importante de ce public n'accède toujours pas à ce niveau d'enseignement et la majorité s'arrête au collège.
  - Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs sont très peu représentés dans les lycées.
  - La fin des « années collège » est marquée par des ruptures de scolarité, voire par des sorties (près de 9 000) du système éducatif. La proportion qui poursuit vers les établissements spécialisés n'est pas définie.
- Les transitions entre les cycles sont très difficiles, les familles se sentant isolées. Nombreuses sont celles qui choisissent, sous l'effet des craintes suscitées par les changements de cycles, par défaut, une scolarisation en établissement spécialisé.
- L'écart entre les effectifs de troisième et de seconde s'expliquerait en partie, dans certains départements, par la carte scolaire. Cette distribution est la cause principale d'arrêt des études pour 28 % des élèves handicapés

Malgré une augmentation du nombre d'élèves handicapés scolarisés, plusieurs points sont encore à améliorer

- Une partie non négligeable de jeunes handicapés est non scolarisée, dont 80 % des enfants autistes qui seraient déscolarisés ou scolarisés *a minima*<sup>7</sup>.
- Les problèmes d'accessibilité non résolus et le projet personnalisé de scolarisation (PPS) inexistant dans de nombreuses écoles.
- Selon les chiffres, il y aurait environ 5 000 enfants handicapés de 6 à 16 ans vivant à domicile et non scolarisés.
- Au total, en regroupant domicile et établissements, 20 000<sup>8</sup> enfants handicapés soumis à l'obligation scolaire seraient non scolarisés.
- L'accessibilité « de droit » à l'école, postulée par la loi de 2005, est acquise, mais l'accessibilité « physique » de l'école est loin d'être assurée.
- Un projet personnalisé de scolarisation, prévu par la loi, non appliqué ; le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est souvent inexistant dans les écoles accueillant des élèves handicapés, alors qu'il devrait être l'élément central du parcours de formation.

Le parcours scolaire diffère considérablement en fonction du type de handicap

- Les modes de scolarisation dépendent des déficiences.
- Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (48 %), un peu plus du tiers des élèves handicapés dans le second degré (36 %) et la majorité des élèves des établissements médico-sociaux (54 %). Ils sont plus souvent en CLIS (55 %) ou en ULIS (52 %) qu'en classe ordinaire et forment 47 % des effectifs des établissements hospitaliers et médico-sociaux.
- Les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) suivent plus souvent une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec

<sup>7</sup> Avis, ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, Par M. Michel MÉNARD, 2013 ??

<sup>8</sup> Ce chiffre est à prendre avec précaution, car les données, issues de diverses enquêtes, sont anciennes et parcellaires.

l'avancée de la scolarité : ils représentent 27 % des élèves handicapés en classe ordinaire de premier cycle, 30 % en second cycle professionnel et 56 % en second cycle général et technologique.

L'adaptation du secteur médico-social aux évolutions de la scolarisation des enfants handicapés est insuffisante malgré d'importants moyens mis en œuvre

---

- Malgré la mobilisation de moyens financiers importants, le rythme d'adaptation du secteur social et médico-social au développement de la scolarisation ordinaire reste insuffisant. Depuis 2005, les crédits affectés aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ont progressé de manière régulière (+14 % en 6 ans).
- Cependant, on relève la progression du nombre d'enseignants par enfant dans ces établissements, l'augmentation du nombre d'enseignants présents dans les ESMS (+3 %) et la diminution du nombre d'enfants scolarisés (-3 %).
- Par ailleurs une partie de ces établissements, pour les années collège et surtout lycée, dispense aux jeunes handicapés des formations qualifiées préprofessionnelles par des éducateurs sociaux avec des compétences techniques. Les jeunes issus de ces établissements sont dans la grande majorité des cas orientés en ESAT ou en établissement spécialisé occupationnel.

Les compensations – et notamment les auxiliaires de vie scolaire pour l'aide individuelle (AVS-I) – mises en place au service des élèves handicapés ne sont pas toujours appropriées

---

- La multiplication par trois depuis 2005 du nombre d'AVS-I des élèves handicapés ne favorise pas forcément une scolarisation de l'enfant dans de bonnes conditions. De plus, le taux d'accompagnement varie, suivant le type de trouble, entre 24,2 % et 63,2 %. Il est plus faible pour les troubles intellectuels et cognitifs ainsi qu'auditifs et visuels, et plus élevé pour les troubles moteurs, les troubles associés, viscéraux, ainsi que les troubles du psychisme.

L'inclusion des élèves handicapés dans le milieu ordinaire se révèle bénéfique pour les élèves handicapés mais aussi pour les autres élèves

---

- Les différentes évaluations et les acteurs considèrent que :
  - Les méthodes pédagogiques développées pour l'un des publics peuvent se révéler appropriées pour l'autre.
  - L'inclusion des personnes handicapées auprès de jeunes enfants les sensibilise à cette présence qui leur semble tout à fait normale.
  - À la longue, ceci conduit au changement de mentalité des générations futures, laissant espérer une meilleure intégration des futurs adultes handicapés dans la société et dans le travail.

## DYNAMIQUES EN COURS

---

Le système éducatif français est questionné avec, notamment, la poursuite de la dégradation des évaluations internationales. Malgré des réformes nombreuses, l'orientation reste son point faible et l'expérimentation de nouvelles voies pédagogiques en émergence peine à se généraliser. Le socle commun reste centré sur les compétences.

---

## LE NIVEAU DE CONNAISSANCES « SOCLE » DES ÉCOLIERS FRANÇAIS SE DÉGRADE ; LE SYSTÈME SCOLAIRE DOIT SE REFORMER POUR FAIRE FACE À L'ÉMERGENCE D'UNE CATÉGORIE D'ÉLÈVES EN GRANDE DIFFICULTÉ

---

- Il est constaté, par des évaluations standardisées en fin d'école élémentaire et en fin de collège depuis quelques années, que les élèves du premier et second degré maîtrisent de moins en moins les compétences de base en français et en mathématiques.
- Face à cette augmentation du nombre d'élèves en difficulté ou en grande difficulté, il est question d'une *remise en cause globale du système éducatif*.
- L'Éducation nationale se fixe pour objectif de réduire les inégalités, de réduire le nombre de sorties sans qualification. Pour ce faire, de nombreuses initiatives ont vu le jour ces dernières années :
  - Réforme de la voie professionnelle
  - Mise en place de soutien pour le passage entre les différents cycles
  - Améliorer la formation des enseignants
  - Mettre le numérique au service de la pédagogie
  - Éclairer et soutenir les élèves dans leurs choix
  - Une lutte plus efficace contre le décrochage scolaire
  - Inclusion des élèves, quelles que soient leurs difficultés, en proposant un enseignement adapté
  - Renforcement des liens entre l'école et les parents

Certaines de ces initiatives, si elles déploient effectivement leurs effets dans le système scolaire, seront de puissants vecteurs d'inclusion des jeunes handicapés : le développement du numérique, l'individualisation des approches pédagogiques, le développement des liens écoles parents, etc.

---

## DYNAMIQUES EN COURS « SCOLARISATION ET JEUNES HANDICAPÉS »

---

Les budgets progressent fortement depuis 2007 pour accompagner la progression des élèves handicapés au collège, qui restent toutefois peu présents en lycée général ou professionnel. Les transitions entre cycles restent difficiles et la formation des enseignants au handicap est quasi inexistante. Les compensations AVS-I ont concentré une partie des efforts et des revendications. La dynamique en cours se caractérise aussi par la forte progression en volume et en pourcentage des dys, par la mobilisation des parents d'élèves, par la faiblesse de la scolarité au sein des établissements spécialisés et par la complexité des contrats d'apprentissage liée à la difficulté de trouver des entreprises.

### Forte progression des budgets consacrés à la scolarisation des enfants handicapés et questionnements sur les résultats

---

- Le budget consacré par l'Éducation nationale à la scolarisation des enfants handicapés a augmenté d'un tiers depuis 2007 : de 755 millions en 2007 à plus 1,3 milliard d'euros en 2012.
- Entre 2005 et 2010, les dépenses de l'assurance maladie en faveur des Établissements et services médico-sociaux (ESMS) du secteur enfance sont passées de 4,75 à 5,89 milliards d'euros. Un effort particulier a été consenti en faveur du développement des SESSAD (+32 %), structures spécialisées qui accompagnent les jeunes handicapés sur leurs lieux

de vie (école, famille) et qui se sont développées en parallèle avec la progression de la scolarisation des jeunes handicapés.

La prise en compte progressivement du projet personnalisé de scolarisation comme fil directeur de la scolarisation des jeunes handicapés annonce une meilleure considération du projet du jeune handicapé

---

- L'accompagnement ainsi que les aides se répartissent inégalement en fonction des déficiences des élèves handicapés.
- L'accompagnement des élèves handicapés ne se résume pas à un AVS-I ; l'accompagnement pédagogique des enseignements est central ainsi que la mise à disposition de matériels spécifiques en fonction du handicap.
- Pour les différents handicaps, principalement trois d'entre eux (troubles auditifs, visuels et moteurs) reçoivent les éléments d'accompagnement appropriés. Ainsi 21 % des élèves présentant des troubles auditifs reçoivent des aides pédagogiques et 26,4 % du matériel adapté. Pour les troubles visuels, ces taux sont de l'ordre de 16,9 % pour les aides pédagogiques et de 43,3 % pour le matériel et enfin, pour les troubles moteurs, 3,9 % et 27,9 %<sup>9</sup>.

Les effectifs des Ulis sont en constante progression depuis 2005, mais les effectifs des lycées sont infimes en comparaison de ceux des collèges

---

Les effectifs s'élèvent en 2012 à plus de 25 700 élèves. Ce nombre a été multiplié par cinq en 8 ans. Malgré une augmentation régulière dans toutes les branches, la répartition diffère fortement en fonction du niveau (collège, lycée) mais aussi en fonction de la filière. Ainsi seulement 14 %, soit 3 600 élèves, sont en ULIS lycée. Parmi ces élèves, près de 2 300 sont en lycée d'enseignement professionnel, 1 200 en lycée d'enseignement général et technologique et le reste, une centaine, en établissements régionaux d'enseignement adapté.

Le métier d'accompagnant reconnu et pérennisé, malgré des interrogations quant à l'efficacité de cette solution

---

Conformément aux engagements, le Gouvernement proposera, à partir de la rentrée 2014, un contrat à durée indéterminée aux auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui auront exercé pendant six ans sous le statut d'assistant d'éducation et acquis des compétences grâce à la formation proposée. À terme, ce sont 28 000 personnes qui pourront bénéficier de cette mesure et ce, malgré les dénonciations à l'encontre de l'utilisation inappropriée de cette solution dans de nombreux cas.

## ÉLÉMENTS D'EXPLORATION PROSPECTIVE

---

---

### TENDANCES LOURDES ET INVARIANTS

---

- Les CLIS et ULIS restent les dispositifs centraux pour faciliter la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- La culture de l'Éducation Nationale, notamment celle de la performance scolaire en regard de celle du management de la performance au sein des entreprises.

---

<sup>9</sup> RERS enseignement, formation et recherche, 2013

- La perpétuation de l'effet de seuil entre les changements de cycle et de filière et le manque d'accompagnement des élèves et des parents pour les franchir.

## GERMES DE CHANGEMENT

---

- La professionnalisation de l'accompagnement (AVS-I) des enfants handicapés
- Le fonctionnement différent de la classe « ordinaire » qui, désormais, prendrait davantage en compte les « projets personnalisés » d'un nombre fortement croissant d'élèves.
- L'effort fait pour développer les ULIS va être amplifié et en particulier les ULIS PRO.
- L'augmentation du nombre d'enseignants spécialisés pour que tous les postes en CLIS et ULIS en soient pourvus.
- La poursuite de la scolarisation collective, notamment dans le second degré, plus particulièrement en lycées professionnels.
- La réforme en cours sur les temps de scolarisation.

## INCERTITUDES/CONTROVERSES MAJEURES

---

- Le manque de formation et d'information des enseignants, l'insuffisant travail multi-institutionnel et pluridisciplinaire, les clivages et les résistances restent des freins à la mise en œuvre du droit à la scolarisation en milieu ordinaire.
- Les prescriptions d'accompagnement individuel vont continuer à augmenter dans de fortes proportions.
- Le parcours des enfants handicapés est marqué par une scolarisation en milieu ordinaire qui diminue progressivement avec l'avancée en âge.
- La peur des parents d'élèves « non handicapés » face aux effets réels ou supposés de la présence dans la classe d'un élève handicapé.
- La question de l'articulation et de l'ouverture réciproque des établissements spécialisés et du milieu ordinaire.

## RUPTURES

---

- La création d'un nouveau métier de « référent ». Ce « référent » aura pour rôle d'accompagner l'élève handicapé dans sa vie de manière générale et pas uniquement dans les établissements scolaires. L'instauration du « case management » (accompagnateur/coach) pour les enfants handicapés.
- La fermeture des instituts médicaux-sociaux, des établissements spécialisés au profit d'une inclusion totale.
- L'abandon de la primauté du diplôme sur les compétences dès le primaire ou le secondaire.
- La décentralisation du système de l'Éducation nationale.

## HYPOTHÈSES DE PROSPECTIVE D'ICI À 2025

---

## HYPOTHÈSE 1 (TENDANCIELLE). UN EFFORT MAINTENU A MINIMA.

---

- Après la montée en charge de la décennie 2005-2015, la scolarisation des élèves handicapés se maintient avec quelques améliorations (notamment l'augmentation modérée du nombre de lycées + 8 000). *Toile de fond : un système éducatif marqué par les inerties*

Le système éducatif est marqué par ses inerties avec des budgets qui stagnent ou évoluent faiblement. La prise en charge des élèves en difficulté reste insuffisante et les approches individualisées sont limitées. L'articulation avec le monde professionnel est perfectible, malgré le développement des formations en alternance et le recours aux référentiels compétences. L'orientation reste un point faible du système éducatif et les relations entre établissements spécialisés et établissements ordinaires sont rares dans les faits.

Le nombre d'élèves handicapés augmente légèrement (+10% en 10 ans), principalement du fait de la progression des enfants dys et de ceux marqués par des troubles du comportement, reconnus handicapés. Le nombre d'enfants autistes scolarisés augmente faiblement. Les budgets affectés à la scolarisation des élèves handicapés restent à un niveau significatif (1,3 milliard d'euros) mais stagnent.

La formation des enseignants et des personnels de l'Éducation Nationale progresse, avec des actions de sensibilisation au cours de la formation initiale, la formation des enseignants spécialisés et des AVS/AESH. La communauté éducative considère désormais comme acquise la scolarisation des jeunes handicapés, mais la mobilisation des parents d'élèves reste essentiellement individuelle.

L'accessibilité des bâtiments et des outils pédagogiques progresse peu et reste très insuffisante pour les handicaps moteurs et auditifs notamment. Par ailleurs, l'orientation et les passages de cycle sont des points faibles, avec plus de 9 000 jeunes sortant du système scolaire, pour une bonne part sans orientation. Malgré l'augmentation du nombre de collégiens handicapés (24 000 contre 14 000 en 2015), la progression des élèves au lycée est faible (6 000 en Ulis - +100 % -, 6 000 en lycée général - +50 % -, 12 000 en lycée professionnel - +50 % -). L'harmonisation des pratiques des MDPH progresse lentement et réduit quelque peu les disparités territoriales.

## HYPOTHÈSE 2. LES OBSTACLES SONT FRANCHIS, NOTAMMENT POUR LE PLAFOND DE VERRE DU LYCEE.

---

- La scolarisation des élèves handicapés s'améliore très nettement sur tous les plans quantitatifs et qualitatifs (mise en place de compensation, parcours variés avec de nombreuses passerelles), avec une forte augmentation du nombre de lycées (+26 000 sur la période). *Toile de fond : un système éducatif en mutation profonde améliorant nettement ces résultats et ses relations avec le monde du travail.*

Le système éducatif français est en mutation profonde, améliorant nettement ses résultats et ses relations avec le monde du travail. Malgré des budgets qui évoluent faiblement, l'évolution des pratiques pédagogiques offre des résultats en nette progression, notamment grâce à la prise en charge des élèves en difficulté par une approche individuelle en développement. L'articulation avec le monde professionnel s'est améliorée, notamment pour l'enseignement professionnel et par le développement très fort de l'alternance. L'orientation est devenue un axe fort, avec la prise en compte des compétences, et les liens institutionnels entre établissements spécialisés et établissements ordinaires sont réels et renforcés.

Le nombre d'élèves handicapés scolarisés a fortement augmenté sur la période (+20% en 10ans) avec notamment la poursuite de la scolarisation des enfants dys ou souffrants de troubles du comportement et la nette progression du nombre d'enfants autistes scolarisés.

Les budgets affectés à la scolarisation des élèves handicapés poursuivent leur croissance à un rythme modéré (x 1,5). Les efforts de formation des enseignants et des personnels sont renforcés et s'étendent aux personnels spécialisés à la formation initiale et, surtout, à la formation continue pour tous les enseignants. L'accessibilité des bâtiments et des outils pédagogiques progresse fortement et permet, pour les handicaps moteurs, auditifs et visuels, une scolarisation en classe ordinaire et proche du lieu de vie.

La mobilisation des parents d'enfants handicapés est portée par l'ensemble de la communauté éducative et en particulier par les associations de parents.

L'orientation et les passages de cycle sont un axe majeur porté par le développement de plateformes, une approche individuelle et un accompagnement des familles. La progression des élèves au lycée est significative avec l'augmentation du nombre de collégiens handicapés (40 000 contre 14 000 en 2015). 6 000 sont en Ulis (+100 %), 10 000 en lycée général (+10 %) et 24 000 en lycée professionnel (+300 %). L'harmonisation des pratiques des MPDH progresse nettement et réduit les disparités territoriales.

### HYPOTHÈSE 3. UN REcul SANS PRÉCÉDENT.

---

- La scolarisation des élèves handicapés recule par une approche restrictive de la notion de handicap et la baisse des moyens. Les élèves scolarisés au lycée sont peu nombreux : à peine plus de 10 000. *Toile de fond : un système éducatif marqué par les inerties. (Autre hypothèse de rupture : une évolution profonde du système éducatif plus fondé sur des valeurs de coopération, d'interdépendance)*

Le système éducatif est marqué par ses inerties avec des budgets qui stagnent ou évoluent faiblement. La prise en charge des élèves en difficulté reste insuffisante et les approches individualisées sont limitées. L'articulation avec le monde professionnel est perfectible, malgré le développement des formations en alternance et le recours aux référentiels compétences. L'orientation reste un point faible du système éducatif et les relations entre établissements spécialisés et établissements ordinaires sont rares dans les faits.

La notion de handicap est revue et réservée aux cas les plus lourds, avec notamment la restriction de la qualification pour les dys et les troubles du comportement. Le nombre d'élèves handicapés recule sur la période (-20 % en 10 ans). Les budgets affectés à la scolarisation des élèves handicapés sont en retrait significatif de 30 % et les efforts de formation des enseignants et des personnels sont réduits, y compris pour les enseignants spécialisés et les AVS-I/AESH. L'accessibilité des bâtiments et des outils pédagogiques ne progresse pas.

La mobilisation des parents d'enfants handicapés est individuelle et n'est pas portée par la communauté éducative, en particulier les associations de parents. L'orientation et les passages de cycle sont des difficultés majeures.

Malgré l'augmentation du nombre de collégiens handicapés (13 000), le nombre d'élèves au lycée recule : 2 000 en Ulis, 4 000 en lycée général, 7 000 en lycée professionnel. L'harmonisation des pratiques des MDPH progresse nettement et réduit les disparités territoriales.

## DOCUMENTS

---

- Rapport n° 2012-100 (IGEN-IGAENR).
- Rapport n° 2011-104 - Les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) en 2010 - IGEN.
- CAS 2013 « La scolarisation des enfants en situation de handicap dans les pays européens ».
- Le travail et l'emploi dans 20 ans, CAS, Rapport du groupe de travail présidé par Odile Quentin, 2011.
- « Enseignement scolaire » M. Michel Ménard, 2013.

## ENTREPRISES, TRAVAIL ET HANDICAP 2025

Première étude prospective de cette ampleur réalisée en France sur cette thématique, elle propose **une vision partagée des évolutions possibles à l'horizon 2020-2025, fondée sur des scénarios réalistes**. L'objectif étant de se doter des moyens d'anticiper, de se préparer à ces éventuels changements et d'offrir aux acteurs concernés des clés pour mieux agir. L'autre originalité forte de cette démarche réside dans la co-élaboration de cette étude, sur un mode participatif, par un grand nombre d'acteurs qui donne lieu à des échanges et productions intermédiaires favorisant la construction de la réflexion.

Étude prospective à l'initiative de la Société Générale et de l'ADAPT

Réalisé avec : Aéroports de Paris / Agefiph / BPCE / Malakoff Médéric / Orange / SAGE / SNCF

Pilotée par le GERPA (Groupe ressources prospective) avec les Jardins de la Cité et Handirect

Conseiller scientifique : Philippe Durance, Professeur titulaire de la Chaire de prospective et développement durable, Conservatoire national des arts et métiers.

## UNE BASE D'INFORMATION PROSPECTIVE AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Cette étude a donné lieu à la constitution de la première base d'information rétro-prospective partagée par les différents acteurs dont l'objectif est de permettre au-delà de son utilisation au profit de cette étude d'améliorer l'information, la connaissance et la compréhension de notre sujet « Entreprises, travail et handicap ». Cette base d'information est mise à disposition de tous les acteurs concernés sous un format libre d'accès.

Elle est constituée de quatorze dossiers prospectifs d'une quinzaine de pages chacun qui retracent les évolutions passées, présentes et les hypothèses sur l'avenir des principaux facteurs qui vont jouer un rôle sur « Entreprises, travail, handicap 2025 ». Ces dossiers sont le fruit d'un important travail documentaire, de recueil d'avis d'experts au travers d'entretiens et de travaux collectifs du groupe de travail.

**La base d'information prospective est mise à disposition de l'ensemble des parties prenantes sur un site internet qui public à partir de l'automne 2015 <http://www.travail-handicap2025.fr>**

